

---

Bientôt 20 ans (2004-2024)

---

**CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Le mardi 10 octobre 2023**

---

**8<sup>e</sup> assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Sillery, tenue le mardi 10 octobre 2023, au Centre communautaire Noël-Brulart, 1229, avenue du Chanoine-Morel, salle 213.**

---

(11 pages)

**PRÉSENCES**

M. Hugues Beaudoin	Président (2024)
M. Julien Roy	Vice-président (2024)
M <sup>me</sup> Mary Shee	Trésorière (2025)
M. Luc Trépanier	Secrétaire (2025)
M <sup>me</sup> Janet Drury	Administratrice (2024)
M. Patrice Louison	Administrateur (2025)

**Membre sans droit de vote**

M <sup>me</sup> Maude Mercier-Larouche	Conseillère municipale, district Saint-Louis–Sillery
--	--

**IL Y A QUORUM**

**AUTRES PRÉSENCES :**

M <sup>me</sup> Cristina Bucica	Conseillère en consultations publiques
M. Éric Légaré	Conseiller en Loisirs

Lorraine Guay	Secrétaire de rédaction
---------------	-------------------------

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, une vingtaine de personnes assistent à l'assemblée.

# Ordre du jour

- 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour et déroulement
- 2 Présentation du réaménagement du parc Bourbonnière
- 3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du CA du 13 juin 2023
- 4 Fonctionnement : présentation d'un candidat et cooptation
- 5 Information de la conseillère municipale
- 6 Questions et commentaires du public et des administrateurs
- 7 Activités et suivis
- 8 Secrétariat et trésorerie
- 9 Divers
- 10 Levée de l'assemblée

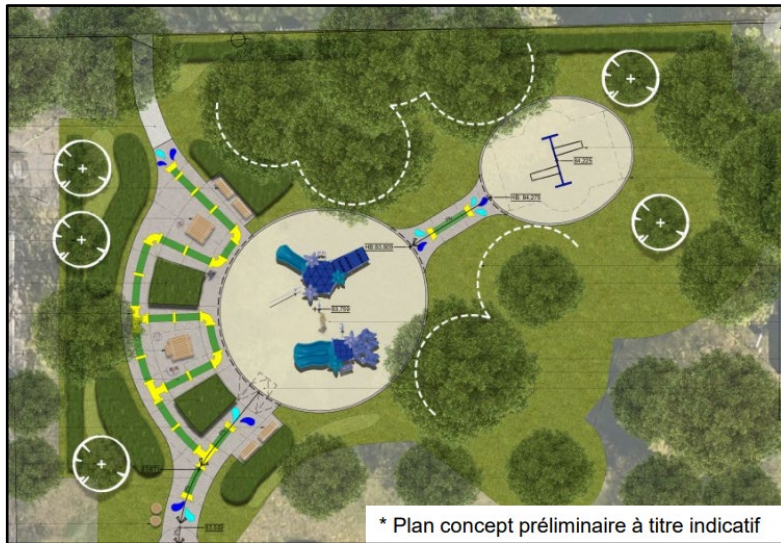
## Procès-verbal

### 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Hugues Beaudoin propose les modifications suivantes à l'ordre du jour : d'abord le point 2, 5, 6, le point 4 est éliminé, suivra le point 3 après le 2. L'ordre du jour ainsi modifié est proposé par Hugues Beaudoin et appuie par Patrice Louison.

### 2. Présentation du réaménagement du parc Bourbonnière

- Cristina Bucica présente Éric Légaré, conseiller en loisirs, Ville de Québec



À l'aide d'un diaporama, M. Légaré nous présente la typologie des parcs et le plan concept retenu pour le projet de parc de voisinage qui sera aménagé sur la rue Bourbonnière, là où se dressait le réservoir d'eau (1945-1980), à côté du cimetière de Sillery. Un sentier relie les deux espaces. Le parc de voisinage de 1 608 m<sup>2</sup> sera équipé de modules de jeux et de balançoires pour les enfants de 18 mois à 5 ans. Un accès pour les personnes à mobilité réduite est prévu, de même qu'une table à pique-nique et des aires de

socialisation. Des arbres seront ajoutés. Le projet sera aménagé au cours de l'été 2024 au coût de 240 000\$.

- Période de questions et commentaires

Un citoyen demande s'il y aura des végétaux et des fleurs? M. Légaré retient le commentaire.

Une dame répond que ce sont les citoyens qui entretiennent l'espace et plantent des fleurs.

Une citoyenne remet en question le choix de réaménager le parc pour répondre aux besoins de jeunes enfants, étant donné que la plupart des résidences à proximité ont des cours arrière gazonnées et des piscines hors terre. Toutefois, précise M. Légaré, il y a une demande pour cette clientèle et il faut planifier les parcs sur un horizon de 25 ans.

M<sup>me</sup> Mary Shee demande s'il y aura des bancs avec dossiers pour les gens plus âgés, dans les sous-bois. La réponse est non. Mais il y a trois bancs actuellement, ajoute une citoyenne. M. Légaré en prend note.

Lien vers le cimetière Saint-Michel et le boulevard René-Lévesque. Il sera conservé.

Un citoyen demande si la Ville a l'autorisation du cimetière pour utiliser le sentier. Il aimerait garder un droit de passage, mais cela ne sera plus possible, précise la conseillère, car il s'agit d'un terrain public.

La conseillère nous informe que le parc devrait être terminé fin d'été 2024.

La superficie du parc ne permettra pas des jeux pour les 5-12 ans, répond M. Légaré à une question d'un citoyen.

Une citoyenne voudrait un parc plus inclusif et suggère d'intégrer des installations artistiques. La conseillère en prend note. Elle cite le programme de *Médiation culturelle*.

Hugues Beaudoin suggère une zone ombragée et même couverte en cas de pluie. Il propose de planter des arbres de grosseur moyenne.

Une citoyenne suggère d'installer des balançoires pour adultes et enfants. C'est noté.

Les commentaires et suggestions peuvent être envoyés à M<sup>me</sup> Bucica.

- Fin de la présentation publique

### 3. Information de la conseillère municipale

M<sup>me</sup> Maude Mercier-Larouche nous informe des sujets suivants :



- PARC DU BUISSON : La Ville a des ententes avec certaines écoles afin de réserver l'accès aux parcs municipaux aux écoliers pendant les heures de cours. Une telle entente n'existe pas avec l'école Montessori (1265, avenue Du Buisson). Les écoliers peuvent utiliser le parc, mais n'ont pas la priorité sur les autres utilisateurs.



-1610, CHEMIN SAINT-LOUIS : Le Conseil de quartier doute que ce nouveau bâtiment soit conforme au zonage en ce qui concerne le pourcentage d'aire verte. La conseillère confirme la conformité du bâtiment. Elle en donne, rappelle la définition d'une aire verte : *une surface perméable destinée à la plantation et à la végétalisation. Des piscines et des spas sont comptabilisés comme des aires vertes.* Un minimum de 10% est exigé pour cette adresse civique.

- FAUBOURG SAINT-MICHEL : Les modules de jeux seront installés dans les 2-3 prochaines semaines. La surface du tennis sera terminée en fin d'automne ou début printemps 2024.

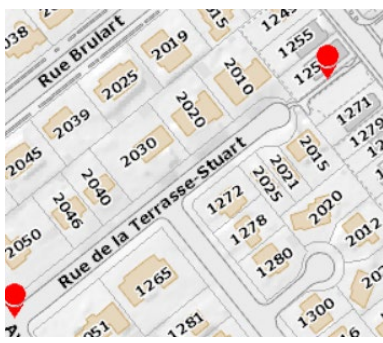


- RUE CATHERINE-RHODES : la conseillère ne connaît pas la date de la fin des travaux. Des mesures d'atténuation du trafic seront mises en place si nécessaire. Le déneigement sera fait sur le côté et la neige du stationnement sera soufflée sur la surface du parc Saint-Michel.

- PARC CANIN DE PROXIMITÉ : la conseillère reviendra sur le sujet.

- CORRIDOR SCOLAIRE DE L'ÉCOLE SAINT-MICHEL ET RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE CHANOINE-MORE : à suivre cet automne.

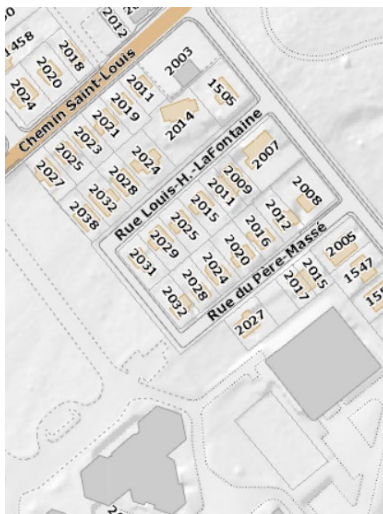
- (Quartier Saint-Louis) STATIONNEMENT SUR LA RUE MON-REPOS : pas de problématique particulière en ce qui concerne le stationnement et la sécurité.



CORRIDOR SCOLAIRE SUR LA RUE DE LA TERRASSE-STUART ET DES RUES À PROXIMITÉ : M. Louison dit qu'il y a du stationnement dans cette rue étroite et que les gens roulent très vite. La conseillère en prend note.

#### 4. Questions et commentaires du public et des administrateurs

- Circulation de transit entre le collège Jésus-Marie et la côte de Sillery (préoccupation citoyenne)



Mary Shee nous parle d'une problématique concernant la circulation dans les rues Louis-Hyppolite-Lafontaine et du Père-Massé, lesquelles donnent accès au terrain de Jésus-Marie au moyen d'une porte ou d'une barrière. De plus, le collège Jésus Marie loue des espaces de stationnement.

Une citoyenne demande la fermeture de cette entrée, car les enfants y sont déposés en toute vitesse le matin.

Un citoyen ajoute que les nombreux automobilistes roulent à toute vitesse dans ces rues sans trottoir. De plus, cette zone est résidentielle et non scolaire.

Un citoyen note que la circulation sur le chemin Saint-Louis est très lourde et il y a des excès de vitesse près du collège en matinée et en fin d'après-midi ce qui engendre ce problème.

Une citoyenne propose de rendre plus sécuritaire l'entrée donnant accès à Jésus-Marie.

Julien Roy demande aux résidents si la reconfiguration de leurs rues serait une solution pour empêcher le trafic de transit.

La conseillère parle de comblement de la chaussée pour ralentir le trafic.

- Passage à vélo-piéton Laurier/Joseph-Rousseau :

Une citoyenne déplore la vitesse des automobilistes sur la rue Bourbonnière et le fait qu'on emprunte cette voie illégalement à certaines heures.

La conseillère constate que cet aménagement a eu pour effet de déplacer la circulation de transit sur les rues avoisinantes. Elle répond qu'elle va s'occuper du dossier dans son ensemble. Il faut sensibiliser les parents.

- Consultation publique du 1481, boulevard René-Lévesque Ouest.

Le conseil d'arrondissement réfléchit sur l'opinion émise par le conseil de quartier, mais n'a pas encore pris une décision. Il est d'accord avec sa recommandation à savoir que l'usage C-10 Hébergement commercial ne devrait pas être permis dans la même zone que la maison de chambre. Le cheminement réglementaire se poursuit, répond la conseillère à une citoyenne.

Avant que la conseillère ne nous quitte, M<sup>me</sup> Mary Shee fait la lecture de la résolution concernant la démolition de la maison Bignell. La suite se trouve sous la rubrique *Histoire et patrimoine*, au point 5.

Voir la résolution en **annexe I**

## 5. Activités et suivis

### ➤ Mobilité et environnement

-Table de concertation Vélo

M<sup>me</sup> Drury nous informe que la *Table de concertation Vélo* a accepté d'adopter une résolution afin d'appuyer la résolution du conseil de quartier demandant à la *Commission de la capitale nationale du Québec*, au *Réseau du transport de la Capitale* et à la *Ville de Québec* de faciliter la mobilité active entre le haut et le bas de la falaise (vélo et transport en commun) et d'améliorer l'accès à la plage (phase 3) de la promenade Samuel-De Champlain.

### ➤ Urbanisme et aménagement

- Révision du plan d'urbanisme : implication du conseil de quartier.

M<sup>me</sup> Bucica nous informe qu'il y aura certainement des consultations, mais on ne sait pas encore sous quelle forme. Le président réitère le grand intérêt du Conseil à y participer.

- Conformité de la construction du 1610, chemin Saint-Louis. Voir le point 3.

M<sup>me</sup> Mary Shee et M<sup>me</sup> Janet Drury constatent qu'une vingtaine d'agents de Remax ont rédigé des commentaires écrits en appui au projet du *1610, chemin Saint-Louis* lors de la dernière consultation. Bien que la Ville demande aux citoyens qui interviennent lors des consultations en présentiel de s'identifier et d'indiquer leur lieu de résidence, les commentaires écrits peuvent être anonymes. On se demande comment la Ville tient compte des commentaires qui s'apparentent à du lobbyisme.

M<sup>me</sup> Bucica répond qu'on ne peut empêcher les gens de venir aux rencontres du Conseil ou de participer à des consultations écrites. M. Julien Roy note un manque de transparence dans la pondération des réponses des répondants et des décisions prises par les professionnels de la Ville. M<sup>me</sup> Bucica nous fait part de l'influence du Conseil et de l'intelligence collective qui fait changer les choses.

M<sup>me</sup> Mary Shee considère que l'approche adoptée par la Ville dans la rédaction des rapports de consultation ne permet pas de bien saisir l'opinion du conseil de quartier et les commentaires des citoyens. Elle propose de regrouper ensemble thèmes et commentaires afin de faciliter la compréhension des de ces rapports.

- Sondage sur les endroits propices à l'aménagement des places publiques.

Plusieurs administrateurs ont participé au sondage. M<sup>me</sup> Bucica a indiqué que c'était toujours possible d'y participer et qu'elle pourrait assister en cas de problèmes techniques.

- Consolidation des règlements d'urbanisme.

M<sup>me</sup> Janet Drury ajoute que le Plan directeur de la Ville date de 2005 et de nombreuses modifications y ont été apportées depuis. Il n'y a pas de version consolidée, ce qui ne facilite pas la compréhension du citoyen et du Conseil.

M<sup>me</sup> Bucica propose de faire un mémoire sur le sujet.

### ➤ Histoire et patrimoine

-Destruction de maisons patrimoniales : la maison Bignell

Après la lecture de la résolution, M<sup>me</sup> Mary Shee demande si le propriétaire a payé l'amende de 2 500 \$ reçue en juillet dernier ?

La conseillère va vérifier.

M<sup>me</sup> Shee constate que la loi 69, loi modifiant la *Loi sur le patrimoine*, sanctionné le 1<sup>er</sup> avril 2021, n'a pas permis de sauver cette maison datant de 1785 et qu'un citoyen délinquant prive désormais la population d'une partie de son patrimoine. Depuis 18 ans, la Ville n'a rien fait dans ce cas.

C'est la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ) qui a pris la décision de permettre la démolition de cette maison laissée à l'abandon depuis nombre d'années, explique la conseillère. Un montant de 5 000 000 \$ aurait été nécessaire pour la rénover. Les modifications législatives permettront de donner des amendes de 250 000 \$. Dernièrement, la conseillère a appuyé la demande du Conseil de quartier auprès des responsables des sites patrimoniaux à la Ville à l'effet d'installer rapidement des panneaux de signalisation sur le site patrimonial déclaré de Sillery, comme demandé depuis plusieurs années et prévu dans le Plan particulier d'urbanisme (PPU).

M<sup>me</sup> Mary Shee parle de « sacrilège » en ce qui concerne le peu d'attention porté par les élus et les citoyens vis-à-vis de notre patrimoine, une situation qu'on ne verrait pas aux États-Unis.

Le président félicite le travail fait par Mary Shee et Janet Drury pour la rédaction de ce projet de résolution.

### ➤ Communautaire, parcs et loisirs

- Pas de sujet spécifique à ce point

## 6. Secrétariat et trésorerie

Au 30 septembre, le solde reporté au compte courant (EOP) était de 1 363,97 \$.

Dépenses : 125 \$ pour une cartouche d'encre et de la papeterie pour M. Trépanier.

Frais bancaires: 5,95 \$

Nouveau solde au fonctionnement : 1 358,02 \$

Nouveau solde au projet (sécurité routière) : 9,02 \$

### RÉSOLUTION 23-CA-44

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser un paiement de 125 \$ à Lorraine Guay pour la rédaction du procès-verbal.

## 7. Divers

- **Vers le 20<sup>e</sup> anniversaire du CQS**

M<sup>me</sup> Mary Shee propose d'inviter une ou un conférencier(e) et d'offrir un lunch anniversaire dans la grande salle du centre communautaire pour la prochaine AGA du 9 avril 2024.

Julien Roy suggère une formule 5 à 7 qui serait suivi de l'AGA à 19h00. Il faudrait réserver la salle communautaire dès 16h.

Luc Trépanier a déjà invité M. Michel Côté, ancien directeur du Musée de la Civilisation. Sa réponse est attendue. D'autres citoyens ont été invités, mais certains seront en Europe en avril prochain. Dossier à suivre.

- **Services infonuagiques**

Après discussion, il a été décidé de choisir la *Suite Microsoft 365* sans dépenses pour le moment. Julien Roy a activé le compte et a démarré une nouvelle adresse courriel. Des démarches ont été entreprises avec des fournisseurs pour avoir sinon la gratuité au moins des tarifs réduits pour les organismes publics. Pour le moment, l'abonnement gratuit comprend des services de base limités. M. Roy souhaite un abonnement avec plus de services et plus de stockage, à l'exemple des PME. L'adresse actuelle Outlook est maintenue pour le moment. M. Roy va envoyer des tutoriels aux administrateurs.

## 8. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du CA du 13 juin 2023

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 13 juin 2023.

## 9. Levée de l'assemblée

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 21 h.

La prochaine assemblée ordinaire du conseil de quartier aura lieu le mardi 14 novembre.

*M. Hugues Beaudoin*  
Président

*M. Luc Trépanier*  
Secrétaire

C:\Users\Utilisateur\Desktop\Backup\Dropbox\Luc-dossiers\Conseil de Quartier de Sillery\PV du CQS 2023\08 CQS-PV-10-10-23 (1).docx



## Annexe I



ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE  
Édifice Andrée-P.-Boucher  
1130, route de l'Église  
Québec (Québec) G1V 4X6

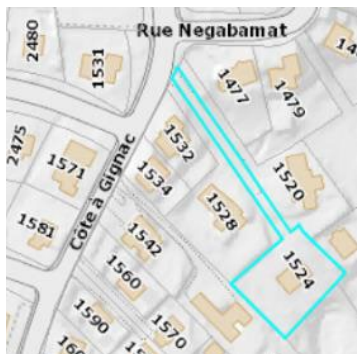
## Résolution

Conseil d'administration  
du **Conseil de quartier de Sillery**  
(CQS)

Extrait du procès-verbal de la huitième assemblée du *Conseil de quartier de Sillery* tenue le mardi **10 octobre 2023** à 19 h, en présentiel.

PATRIMOINE IMMOBILIER  
DEMOLITION DE LA MAISON BIGNELL

## RÉSOLUTIONS 23-CA-43



Carte : Carte interactive de la Ville de Québec, échelle de saisie 1; 2 500, 1524, côte à Gignac.



Photo : *Le cimetière du patrimoine bâti risque d'accueillir de nouvelles maisons à Québec*, Le Devoir, 4 octobre 2023.

ATTENDU QUE le 25 septembre, la Ville de Québec par l'entremise de la Commission d'urbanisme et de conservation du Québec a accordé un permis de démolition au propriétaire du 1524, côte à Gignac, plus précisément pour la maison Bignell;

ATTENDU QUE ce bâtiment de style palladien à ossature et à revêtement de bois, à l'architecture néoclassique britannique, construit probablement entre 1785 et 1815, est abandonné à son triste sort depuis 1973 et est toujours barricadé;

ATTENDU QUE la maison Bignell, située dans le site patrimonial déclaré de Sillery (1964), est inscrite dans le répertoire du patrimoine bâti de la Ville de Québec et est reconnue comme un bâtiment d'une valeur patrimoniale exceptionnelle ;

ATTENDU QUE le rapport du Vérificateur général du Québec, publié en 2020, a sévèrement critiqué le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) qui « n'assume pas adéquatement ses responsabilités en matière de patrimoine immobilier et n'exerce pas le leadership attendu dans la résolution d'enjeux de sauvegarde qui existent depuis des décennies »;

ATTENDU QU'en février 2021, une lettre de sensibilisation, cosignée par le MCCQ et par la Ville de Québec a été transmise au propriétaire;

ATTENDU QU'à l'été 2022, la *Fédération d'histoire de Québec* a envoyé une lettre au propriétaire afin qu'il rénove la maison. la *Société d'histoire de Sillery* en a fait également depuis plusieurs années, notamment lors des élections complémentaires;

ATTENDU QU'en dépit de la mobilisation des citoyens outragés et des appels des journalistes concernés depuis plusieurs dizaines d'années, l'administration actuelle de la Ville n'a pu sauver la maison Bignell de son propriétaire, reconnu délinquant par la cour municipale en 2022 ;

ATTENDU QUE le Conseil de quartier s'inquiète également du fait qu'aucune pénalité n'ait été imposée à son propriétaire, si ce n'est de boucher le trou d'excavation et de poser le gazon. Cette décision envoie à d'autres propriétaires de maisons patrimoniales un message qui est négatif pour la conservation et la sauvegarde de notre histoire et de nos sites historiques;

ATTENDU QUE le Conseil de quartier s'inquiète pour l'avenir du site patrimonial déclaré de Sillery qui, depuis plus de dix ans, subit des assauts de constructeurs de copropriétés de haut de gamme, des démolitions ainsi que l'incendie et le vandalisme;

ATTENDU QUE le conseil de quartier a adopté plusieurs résolutions à cet effet, depuis de nombreuses années (2016-CA-54, 2021-CA-32, 2021-CA-51; 2022-CA-11);

---

Il est proposé par : M<sup>me</sup> Mary Shee

Et appuyé par : M<sup>me</sup> Janet Drury

---

**IL EST RÉSOLU DE :**

**Qu'**un fonctionnaire de la Ville soit identifié comme répondant pour le site patrimonial déclaré de Sillery. Cette personne ferait office d'agent de liaison pour toute question en rapport avec le site;

**Qu'**une signalisation adéquate, même temporaire, du site patrimonial soit mise en place dès maintenant, tel que préconisé dans le Plan particulier d'urbanisme (PPU) du *Site patrimonial de Sillery et ses environs* et ce, sans attendre l'harmonisation des panneaux des sites patrimoniaux prévue par la Ville. Cela fait 20 ans que les citoyens en font la demande;

**Qu'**un inventaire complet de l'état actuel du patrimoine du site patrimonial déclaré de Sillery soit fait, et qu'il soit accessible et consultable par les citoyens. Cet inventaire comprendrait notamment : a. Les terrains vacants ; b. Les maisons patrimoniales ; c. Les prairies ; d. Les villas historiques ; e. Les cimetières ; f. Les églises; Cette liste est non exhaustive et est susceptible d'être enrichie.

**Que** les maisons patrimoniales et bâtiments en danger sur le site de Sillery soient identifiés et que l'information soit transmise au conseil de quartier afin d'aider à leur conservation et éventuellement de comprendre une démolition future ;

À titre d'exemple seulement : l'ancien garage municipal, le cimetière Saint-Patrick avec les écuries de Woodfield.

**Qu'**un comité sur l'avenir du site patrimonial soit formé avec des intervenants de tous les milieux, dans le but d'établir les priorités et orientations futures en matière de tourisme et d'aménagement;

**Que** les propriétaires de maisons historiques démolies soient à l'avenir tenus responsables de mettre en avant la mémoire de l'édifice, par exemple via le biais de plaques commémoratives;

**Que** les citoyens soient tenus informés, de manière éclairée, des décisions prises à propos des sites patrimoniaux et que ces derniers soient traités avec respect.

Références :

Procès-verbaux de la cour municipale de la Ville de Québec, numéro de cause et de référence identiques, 7510006696, 2022-07-12 et 2022-11-30.

Rapport du vérificateur général du Québec, 2020, [https://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications/rapport-annuel/163/vgq\\_tome-juin2020\\_ch03\\_web.pdf](https://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications/rapport-annuel/163/vgq_tome-juin2020_ch03_web.pdf)

Joël Lightbound, député de Louis-Hébert, | [joel.lightbound@parl.gc.ca](mailto:joel.lightbound@parl.gc.ca)

[Pascal Paradis, député de Jean-Talon | \(à venir\)](#)

Jonatan Julien, ministre responsable de la Capitale-Nationale | [Jonatan.Julien.CHLB@assnat.qc.ca](mailto:Jonatan.Julien.CHLB@assnat.qc.ca)

Jean-Louis Vallée, président de la Société d'histoire de Sillery | [valleelouis@me.com](mailto:valleelouis@me.com)

Jean Rey-Regazzi, directeur général de la Fédération Histoire Québec | [fshq@histoirequebec.qc.ca](mailto:fshq@histoirequebec.qc.ca)

Noémie Nadeau, directrice générale de l'Association des propriétaires de maisons anciennes du Québec | [info@maisons-anciennes.qc.ca](mailto:info@maisons-anciennes.qc.ca)

Clément Locat, président de l'Association des propriétaires de maisons anciennes du Québec | [info@maisons-anciennes.qc.ca](mailto:info@maisons-anciennes.qc.ca)

Pierre Vagneux, président de la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery | [pierre.vagneux@ccapcable.com](mailto:pierre.vagneux@ccapcable.com)

Julie Picard, présidente-trésorière des Résidents et amis du site patrimonial de Beauport | [rasp.beauport@gmail.com](mailto:rasp.beauport@gmail.com)

Claude Rodrigue, directeur de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, MCCQ | [clau.rodrique@mcc.gouv.qc.ca](mailto:clau.rodrique@mcc.gouv.qc.ca)

Line Ouellet, présidente du Conseil du patrimoine culturel du Québec | [line.ouellet@cpcq.gouv.qc.ca](mailto:line.ouellet@cpcq.gouv.qc.ca)



M<sup>me</sup> Maude Mercier-Larouche, conseillère, District Saint-Louis-Sillery | [Maude.mercierlarouche@ville.quebec.qc.ca](mailto:Maude.mercierlarouche@ville.quebec.qc.ca)

M<sup>me</sup> Mélissa Coulombe-Leduc, présidente de la Commission d'urbanisme et de conservation du Québec | [cucq@ville.quebec.qc.ca](mailto:cucq@ville.quebec.qc.ca)

Envois : À remettre au conseil.

- Maître Marie-Andrée Bougie, assistante-greffière, Arrondissement de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge



Hugues Beauduin

Président

10 octobre 2023

Date

## Annexe II – Tableau de suivi des résolutions, 2022 et 2023 (2 pages)

Aide-mémoire – Résolutions courantes (en jaune, suivi complété)			
No, sujet, procès-verbal	Destinataire	Demande ou recommandation	Suivi
<b>2023</b>			
23-CA-37, Holland / Grande Allée O., juin 2023	VQ	Sécuriser l'intersection et soumettre un plan de circulation	En attente.
23-CA-35, Demande d'opinion, PPU Sillery, juin 2023	Conseil d'arrondissement La Cité-Limoilou	Opinion du conseil sur le règlement R.C.A.3V.Q. 327 relativement au 1610 à 1618, chemin Saint-Louis; au 1800, chemin Saint-Louis et au Faubourg Saint-Michel	En attente.
23-CA-12- Encadrement de la démolition, <a href="#">mars 23</a>	VQ	Transmettre les avis publics au conseil de quartier afin qu'il puisse répondre en temps opportun, désigner un agent de liaison et expliciter les raisons justifiant une démolition sur le site patrimonial de Sillery	<a href="#">Voir la réponse en annexe II.</a>
23-CA-11 – Chemin Saint-Louis, passage vélo-piéton, <a href="#">mars 23</a>	VQ	Évaluer la pertinence d'un passage vélo-piéton à la hauteur de du Buisson et de mettre à jour la planification des liens cyclables du PPU de Sillery	<a href="#">Voir la réponse en annexe II.</a>
23-CA-06 – Mobilité active hivernale, circuit des Grands-Domains / Samuel-De Champlain – <a href="#">févr. 2023</a>	VQ, CCNQ, MTQ	Laisser ouverts les différents sentiers, escaliers et promenades durant l'hiver; réviser les méthodes de déneigement du boulevard Champlain et déneiger la promenade Samuel-De Champlain.	En attente.
23-CA-05 – Chemin Saint-Louis – <a href="#">févr. 2023</a>	VQ	Évaluer la reconfiguration de l'intersection du chemin Saint-Louis pour permettre le virage à gauche vers l'ouest sur le boulevard Laurier.	En attente.
<b>2022</b>			
22-CA-54 – Projet sécurité routière 2023, <a href="#">déc. 2022</a>	VQ	Demande de subvention de 12 000 \$ en partenariat avec trois écoles primaires.	<b>Réponse favorable reçue en avril 2023, 3<sup>e</sup> édition.</b>
22-CA-50 – Toilettes publiques, parcs Ross et Saint-Michel, <a href="#">nov. 2022.</a>	VQ	Aménager des sanitaires au parc Saint-Michel et les rendre accessibles tout comme le chalet du parc Ross de 9 h à 21 h, de mai à novembre.	En attente.
22-CA-49 – Encadrement de la démolition, <a href="#">nov. 2022.</a>	VQ	Bonifier l'inventaire patrimonial ; informer la CUCQ et le conseil; intégrer au comité de démolition la SHS et la CAHS ; nommer un répondant exclusif.	En consultation.
22-CA-44 – Site patrimonial   Parc du Bois-de-Coulonges, <a href="#">sept. 2022</a>	CCNQ	Léguer la mosaïciculture représentant la résidence des lieutenants-gouverneurs.	Réponse négative, lettre datée du 12 octobre 2022.
	VQ	Identifier de façon respectueuse le site patrimonial de Sillery.	En consultation.
22-CA-35 – Église Saint-Charles-Garnier, <a href="#">juin 2022</a>	MCCQ	Citer ou reconnaître l'église.	En attente.
	Fabrique	Réouvrir l'église au culte, abandonner la vente et pérenniser le bâtiment.	En attente.
	Archidiocèse	Défusionner la nouvelle paroisse.	En attente.
22-CA-34 – Projets pilotes et rôle des conseils de quartiers, <a href="#">juin 2022</a>	VQ	S'assurer que les citoyens et les conseils de quartier concernés soient consultés en amont des projets pilotes.	En attente.

	VQ	Préciser le rôle des conseils de quartier dans les documents d'accompagnement de la politique de participation publique.	Lettre reçue le 8 septembre 2022.
22-CA-32 – Site patrimonial   Promenade Samuel-De Champlain, <a href="#">juin 2022</a>	VQ, CCNQ	Améliorer la mobilité active entre le quartier et la promenade	En attente.
22-CA-31 – Site patrimonial   PPU de Sillery, circulation, <a href="#">juin 2022</a>	VQ	Mettre à jour et communiquer les données de circulation sur le site patrimonial de Sillery	En attente.
22-CA-24 – Tramway, communications, <a href="#">mai 2022</a> .	VQ	Informé par écrit et répondre aux 354 propriétaires riverains ; garantir des communications cohérentes et ciblées ; être vigilant quant à l'iniquité.	En attente.
22-CA-08 – Site patrimonial   Avenue Roger-Lemelin, <a href="#">févr. 2022</a>	VQ	Mettre en œuvre un plan de circulation améliorée et repenser la circulation entre les avenues Roger-Lemelin et du Maire-Beaulieu.	En attente.
22-CA-01 – Grands chantiers, <a href="#">janv. 2022</a>	VQ	Prioriser et maintenir la mobilité active pendant les chantiers et assurer la coordination des différents intervenants.	En attente.

**Légende** : CCNQ, Commission de la capitale nationale du Québec ; CAHS, Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery ; CUCQ, Commission d'urbanisme et de conservation de Québec ; Fabrique, Fabrique de la paroisse Bienheureuse-Dina-Bélanger ; LAU, Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ; LPC, Loi sur le patrimoine culturel ; MCCQ, ministère de la Culture et des Communications du Québec ; MTQ, Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec ; SHS, Société d'histoire de Sillery ; STMI, Service du transport et de la mobilité intelligente ; VQ, Ville de Québec.